

RÉSOLUTION V

Le Cercle des Présidents de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, réuni à Bucarest les 15 et 16 octobre 2009 pour la Réunion préparatoire du XVème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes,

Vu l'article 9, alinéa 2, littera c) des Statuts de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, et l'article 12, alinéa 1 du Règlement intérieur de la Conférence,

Entendu la proposition de Monsieur Ioan Vida, Président de la Cour Constitutionnelle de Roumanie,

décide à l'unanimité:

Le roumain, la langue officielle de la Cour organisatrice, sera l'une des langues officielles du XVème Congrès de la Conférence des Cours Constitutionnelles européennes.

Bucarest, le 15 octobre 2009

Prof.Dr Ioan VIDA

Président